

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 mars 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DAC 601** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Constantin Guys 80, rue de Provence (9e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Constantin Guys 80, rue de Provence (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Constantin Guys 80, rue de Provence (9e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Ici habita Constantin Guys 1802-1892 Par ses dessins, il croqua la vie des parisiens».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 17V00149 DAC.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**